

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63/128/SPCG affectant une parcelle de terrain, sise à Ambouli au Ministère de l'Enseignement de la C.F.S. pour la construction d'une école

n° 63/128/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 décembre 1963

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro
31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté, au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de la Côte Française des Somalis, une parcelle de terrain, d'une superficie de deux mille six cent quatre-vingt-quinze mètres carrés environ, sise à Ambouli, lots n° 4 et 5 du lotissement du, boulevard d'Ambouli, la dite parcelle telle au surplus qu'elle est figurée au plan annexé au présent arrêté. Cette parcelle de terrain est destinée à la construction d'une école et ultérieurement de logements pour les maîtres.